



MAIRIE D'UNIAS

Le bourg
42210 UNIAS
Tel: 04-77-54-43-59

A Unias, le 10 mars 2026

ARRETE **N°2026-05**

Le Maire d'Unias,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-2 et L.2213-6,

Vu le code de la route,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

Vu la demande de l'entreprise GOURBIERE-GACHET en date du 09 mars 2026.

Considérant que des petits travaux de terrassements de voirie et de raccordement réseau électrique route des Muriers, nécessitent une réglementation de la circulation.

ARRETE :

ARTICLE 1 : A partir du **lundi 06 avril 2026 et jusqu'au lundi 27 mars 2026** la circulation sur la route des Muriers sera alternée (basculement sur la chaussée opposée) afin de permettre la réalisation des travaux.

ARTICLE 2 : Une signalisation sera mise en place par l'entreprise GOURBIERE-GACHET chargée des travaux.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

L'entreprise GOURBIERE-GACHET

Loire Forez

Service transport de la Région

SDIS

Monsieur le Commandant de gendarmerie de St-Galmier

Le Maire,
Yves DUPORT

